

Litiges Panneaux photovoltaiques et expertise

Par fabjd, le 12/01/2015 à 15:37

bonjour,

nous avons des panneaux photovoltaiques qui ne produisent pas l'électricité promise par GROUPE SOLAIRE DE FRANCE.

cette entreprise étant en liquidation judiciaire, nous n'avons pas de recours pour une intervention de leur part.

sur internet, nous avons vu qu'un cabinet d'expertise se déplaçait pour évaluer l'installation, la différence entre la production promise et la production effective.

par contre nous ne voulons pas être escroquer par cet expert. la société s'appelle GREENKRAFT EXPERTISE au nom de mr brissaud jean pierre numéro siren: 312200983 et il n'y a aucun résultat lorsque je recherche un extrait kbis sur le site infogreffe.fr. peut être ai-je mal regarder!

que me conseillez vous? merci cordialement

f. lalanne

Par louison123, le 12/01/2015 à 16:06

Cela vous servira à quoi de faire appel à ce cabinet si ce n'est de payer des prestations sans autre valeur que celle promise par cette Société ?

Le mieux est de déclarer à l'assureur de l'installateur sur l'insuffisance de performance énergétique.

Par systemoffgrid, le 10/02/2015 à 17:11

Bonjour,

Nous sommes System Off Grid, un bureau d'études et de conseils indépendant spécialisé dans l'expertise photovoltaïque. Nous pouvons vous proposer la réalisation d'un audit sur votre installation en vous proposant au préalable un devis clair. Notre méthodologie passe par l'observation, l'analyse puis la préconisation : en cas de litige et/ou de procédure judiciaire,

vous pouvez vous appuyer sur le rapport d'expertise que nous vous restituons pour apporter des preuves d'une mauvaise mise en œuvre ou d'une performance non atteinte.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet : www.systemoffgrid.com, rubrique « Photovoltaïque » (Expertise Photovoltaïque). Nous pouvons également répondre à vos interrogations au 02 52 43 02 03.

Cordialement, System Off Grid